

COMMUNE DE COURCELLES

Province de Hainaut

(6180)

Arrondissement de Charleroi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2013.

PRESENTS : MM.NEIRYNCK F, **Conseiller-Président**,
TAQUIN, **Bourgmestre**,
PETRE, KAIRET, HASSELIN, NEIRYNCK H, HANSENNE, DEHAN, **Echevins** ;
CLERSY, **Président du CPAS**
TANGRE, POLLART, SŒUR, SPITAEELS, NOUWENS, RICHIR, COPPIN, MEUREE J-CI, BALSEAU, RENAUX,
DE RIDDER, LAIDOU, BOUSSART, GAPARATA, VLEESCHOUWERS, DELATTRE, KRANTZ, BAUDOIN,
KADRI, **Conseillers** ;
LAMBOT, **Secrétaire communale**,

La séance débute à 20h16.

EXCUSES: MM AMICO, MEUREE J.-P., DEMEULEMEESTER, Conseillers communaux.

ORDRE DU JOUR – MODIFICATIONS

AJOUTS :

OBJET N° 26.01. IGH – Assemblée générale statutaire le 25 juin 2013. POINT COMPLEMENTAIRE.

OBJET N° 26.02. IEH – Assemblée générale statutaire le 25 juin 2013. POINT COMPLEMENTAIRE

OBJET N° 26.03. Renouvellement d'administrateurs dans les intercommunales. POINT COMPLEMENTAIRE

OBJET N° 26.04 : Contrat Rivière Sambre et Affluents asbl : Programme d'action triennal 2014-2016 - Point COMPLEMENTAIRE.

- a) Validation des actions proposées dans le cadre du plan triennal 2014-2016
- b) Approbation de faire figurer les actions reprises dans le tableau au sein du Programme 2014-2016

OBJET N° 26.05 : Société publique de logement social « A chacun son logis » - Désignation des délégués de l'Administration auprès de l'assemblée générale. POINT COMPLEMENTAIRE.

OBJET N° 28.01 : Interpellation de Monsieur Robert TANGRE, Conseiller communal Front des Gauches concernant le relogement des expulsés du Faisan. POINT COMPLEMENTAIRE

Avant de procéder au vote sur les modifications à l'ordre du jour, Madame POLLART demande le retrait du point 3 inscrit à l'ordre du jour. En effet, Madame POLLART spécifie que sont absentes du compte les pages 12 à 36 et que les pages 37 et 38 sont illisibles.

De plus, Madame POLLART signale qu'il avait déjà été fait mention de l'absence dans la farde d'information de la décision de la Députation permanente quant à l'approbation du budget 2013.

Ayant demandé le retrait du compte, Madame POLLART demande également le retrait du point 8 relatif à la modification budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire 2013.

Le Receveur demande la parole. Celle-ci lui est donnée. Monsieur le Receveur déplore cet état de fait et explique que le service a connu des problèmes avec le photocopieur. Il spécifie qu'il lui était impossible de vérifier l'ensemble des dossiers envoyés aux Conseillers. Il précise encore que cet état de fait est involontaire et qu'il ne se l'explique pas.

Madame POLLART souligne qu'elle ne doute pas que cela soit involontaire. Néanmoins, elle demande le retrait.

Madame TAQUIN souhaite tout d'abord excuser le Collège qui a reçu le document, assez logiquement, avant les Conseillers dans son entiereté. Madame TAQUIN demande si tous les conseillers se trouvent dans la même situation.

L'ensemble des Conseillers approuve.

Monsieur COPPIN explique que lors du groupe de travail, il ne leur aurait pas été possible d'en avvertir le Collège car sur la convocation, il n'était pas fait mention de l'examen des comptes durant ce groupe de travail et qu'il n'a donc pas été étudié avant ladite réunion.

Madame TAQUIN insiste sur le fait que le Collège a demandé le report du Conseil d'une semaine afin que les Conseillers puissent étudier les documents et qu'une réunion du groupe de travail puisse être organisée. De plus, Madame TAQUIN rappelle qu'elle avait demandé à ce que le travail puisse se faire dans les règles et dans le respect en spécifiant que si l'administration et le Collège avait été averti plus tôt, cela aurait pu être rectifié. Madame TAQUIN spécifie encore qu'en agissant de la sorte, c'est l'ensemble de l'administration et de son travail qui est paralysé.

Madame RICHIR pose la question de savoir pourquoi les Conseillers de la majorité n'ont pas prévenu le Collège.

Monsieur DE RIDDER spécifie qu'il a reçu les comptes le jour même.

La Secrétaire communale demande à intervenir en spécifiant que l'ensemble des convocations et des documents ont été envoyés par porteur en date du lundi 13 mai 2013.

Madame TAQUIN demande au public présent de retenir qu'en cette séance du Conseil, la minorité est présente en nombre car soudée dans la destruction.

Madame POLLART spécifie qu'il aurait été encore plus désagréable de voter le point et d'introduire un recours par la suite.

Suivant le retrait des points 3 et 8, les modifications à l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.

OBJET N° 01 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 avril 2013.

La Secrétaire communale demande à être entendue pour apporter corrections au procès-verbal. La parole lui est donnée.

La Secrétaire communale spécifie qu'en page 7, après la délibération de l'objet 8b, un copier-coller a été effectué reprenant les titres des points suivants, les points a, b et c repris après la délibération sont donc à supprimer. En page 35, à l'objet 24, il est fait mention de l'invitation à prêter serment pour la personne désignée, ce qui ne fut pas le cas étant donné qu'aucune prestation de serment n'est nécessaire.

Monsieur TANGRE spécifie qu'à la fin de son interpellation page 3, objet n°3, il souhaite que ne soit pas fait mention uniquement des devoirs mais également des droits des Conseillers communaux.

En page 15, à l'objet n°13, Monsieur TANGRE souligne que lors de la séance, il a été octroyé un siège au FdG au Conseil consultatif des Aînés et qu'il avait demandé un délai afin de désigner la personne qui représenterait le parti. Monsieur TANGRE informe le Conseil que ce sera Madame Katia DEGHORAIN qui représentera le FdG.

Il est procédé au vote.

L'ordre du jour est approuvé par 26 voix pour et 2 abstentions.

Madame TAQUIN demande une interruption de séance afin de s'entretenir avec la Secrétaire communale à 20h31. La séance est réouverte à 20h44.

Madame TAQUIN propose le report de tous les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la séance du 22 mai, demande au Receveur de faire les photocopies des pages manquantes et de les distribuer aux Conseillers présents et de les porter aux absents.

Les convocations pour la prochaine séance du Conseil communal seront adressées par porteur à l'ensemble des Conseillers ce jour.

Madame TAQUIN précise que le Collège va se réunir en séance extraordinaire à la fin de la présente séance du Conseil communal afin de fixer l'ordre du jour.

Si cette motion est acceptée, le Conseil communal se réunira le 30 mai à 20h00 et une réunion du groupe de travail ayant pour objet le compte communal 2012 aura lieu le 29 mai.

Madame TAQUIN demande s'il est nécessaire de fournir à nouveau l'entiereté du compte ou uniquement les pages manquantes.

Les Conseillers souhaitent uniquement pouvoir bénéficier des pages manquantes.

Madame TAQUIN les sollicite afin d'attendre que les copies soient faites afin que ces pages leur soient distribuées.

Madame POLLART souhaite également que figure dans la farde d'informations du prochain Conseil communal, le courrier de la Députation permanente ayant trait à la prorogation du délai de la tutelle pour se prononcer.

Monsieur le Receveur explique qu'il n'y a pas de courrier. Néanmoins, il explique le délai plus long par le fait que les premiers fichiers SIC envoyés étaient illisibles et que c'est suite, à son inquiétude manifestée que l'autorité de tutelle lui a signifié que ces dossiers étaient illisibles. Monsieur le Receveur explique donc que le délai de tutelle a commencé à courrir seulement à partir du second envoi.

La proposition de report de l'ensemble des points, hors approbation du procès-verbal du 25 avril, est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

LA SECRETAIRE COMMUNALE,

L. LAMBOT.